

Liste des mesures environnementales intégrées au projet

AG1	Remaniement parcellaire
AT1	Réaménagement du camping du Grand Bois
BV1	Paroi antibruit en rive gauche du Grand Canal
BV2	Paroi antibruit du Camping du Grand Bois
BV3	Paroi antibruit de la Grange au Comte
EA1-4	Remplacement de puits de pompage agricoles
FF1	Passage à grande faune des Iles Ferrandes
FF2	Passage à faune amphibie de Sous-les-Bois
FF3	Passage à moyenne faune du Beau Crêt
FF4	Passage à moyenne faune et zone inondable du Grand Canal
FF5	Corridor à faune du Grand Bois
FF6	Mise en valeur de la diversité naturelle du Vuillerez
FF7	Mise en valeur des fossés d'infiltration
FF8	Passage à faune vers l'autoroute A9
FF9	Passages divers à petite faune
FF10	Aménagement naturel du bassin de rétention des eaux En la Terrailaz
FF11	Clôtures de protection du gibier
FF12	Aménagement de bassières à limicoles
FF13	Valorisation des dépressions humides du Vieux-Rhône - secteur Delà le Bras
FF14	Revitalisation des prairies marécageuses du site de la Tourbière
FF15	Mise en valeur des milieux humides du site Vers le Luisset
FF16	Valorisation des dépressions humides du Vieux-Rhône - secteur Vers l'Essert
FF17	Protection contre la prolifération des moustiques - mesure de surveillance
FF18	Mise en place de la commission consultative de suivi des mesures écologiques
FF19	Aménagement d'un biotope humide sur la parcelle 539 - secteur le Dézaley
FO1	Rétablissement de la desserte forestière - Iles Ferrandes
FO2	Boisements compensatoires - Iles Ferrandes
FO3	Boisements compensatoires - Beau Crêt
FO4	Rétablissement de la desserte forestière - Beau Crêt
FO5	Boisements compensatoires - Vuillerez
FO6	Boisements compensatoires - Camping du Grand Bois
FO7	Boisements compensatoires - Clos Bourgeois

AG	Agriculture – Remaniement parcellaire	Mesures administratives et techniques
AT	Aménagement du territoire – Réaménagements	
EA	Eaux souterraines – Puits de pompage agricoles	
BV	Bruit – Ouvrages de protection	
FF	Faune et Flore – Aménagements écologiques	
FO	Forêts – Rétablissement de dessertes forestières et reboisements	



FF1 Passage à faune et milieux humides des Iles Ferrandes (automne 2015)



FF2 Passage à faune amphibie de Sous-les-Bois (automne 2014)



FF3 Passage à moyenne faune du Beau Crêt (hiver 2016)



FF4 Passage à moyenne faune et biotope aquatique du Grand Canal (printemps 2015)



FF6 Mise en valeur de la diversité naturelle du Vuillerez (automne 2015)



FF7 Mise en valeur des fossés d'infiltration, secteur Grand Mas (automne 2016)



FF8 Passage à faune sous le viaduc de franchissement de l'A9 (printemps 2015)



FF9 Passages à petite faune (Le Clos, printemps 2015)



Zones excentrées du plan

- H144 Route
- H144 Ouvrages
- Reboisements compensatoires (FO)
- Aménagements environnementaux (FF)
- Passages pour la petite et moyenne faune (FF)
- Parois antibruit (BV)



FF10 Bassin de rétention des eaux En la Terrailaz (automne 2015)



FF12 Bassières à limicoles, Le Tribolet (hiver 2016)



BV3 Paroi antibruit de la Grange au Comte (automne 2016)



BV4 Paroi antibruit protégeant le camping au Grand Bois (automne 2016)



FO5 Boisements compensatoires, secteur Vuillerez (automne 2015)



FO2 Boisements compensatoires, secteur Dézaley (automne 2015)



FF19 Biotope humide, secteur le Dézaley (hiver 2016)



FF15 Mise en valeur du site Vers le Luisset (hiver 2016)



FF14 Revitalisation du site de la Tourbière (printemps 2015)



FF13&16 Mise en valeur des dépressions humides dans le Vieux Rhône (printemps 2015)

# H144 : les mesures environnementales

## Editorial

Prendre la construction d'une nouvelle infrastructure routière comme opportunité d'action en faveur de l'environnement : cette belle idée, qui a guidé la conception et la réalisation de la H144, peut sembler paradoxale. Il n'en est rien, et le présent bilan le démontre avec efficacité et précision.

« Il ne dépend que de nous de suivre la route qui monte et d'éviter celle qui descend » : suivant cette maxime de Platon, les cantons de Vaud et du Valais n'ont pas choisi le chemin de la facilité, qui aurait été de se conformer aux exigences minimales posées par le cadre légal. Nous avons souhaité, au contraire, afficher une exemplarité déterminée. De la conception de la route elle-même aux nombreuses mesures d'accompagnement, l'ensemble de ce projet se veut la preuve d'une volonté politique déterminée qui vise à harmoniser développement territorial et préservation de l'environnement. Une route qui montre la voie à suivre pour l'avenir : la H144 deviendra, il faut l'espérer, un modèle dont d'autres s'inspireront.

**Nuria Gorrite**  
Conseillère d'Etat du Canton de Vaud, en charge du Département des infrastructures et des ressources humaines



**Dès le début des études**, les maîtres de l'ouvrage ont manifesté la volonté de réaliser un projet exemplaire sur le plan environnemental. L'élaboration du projet a intégré les principes de développement durable, notamment les points suivants :

- analyse multicritères pour le choix du tracé ;
- préservation des secteurs de valeur écologique élevée ;
- procédure participative incluant l'ensemble des parties concernées ;
- élaboration d'un rapport d'impact sur l'environnement incluant 29 mesures d'accompagnement ;
- intégration du projet dans le territoire via un remaniement parcellaire incluant 142 propriétaires fonciers pour 530 hectares ;
- mise en place d'une commission consultative de suivi des mesures écologiques (CCME) réunissant tous les acteurs concernés ;
- mise en place d'un suivi environnemental de la réalisation (SER).

La route épargne les milieux considérés comme irremplaçables mais induit néanmoins des perturbations de certains milieux naturels sensibles. De nombreuses mesures de compensation, concernant une surface totale d'environ 34,7 ha, ont été réalisées pour conserver ou créer des habitats à haute valeur biologique. Elles compensent en quantité et en qualité la disparition de structures naturelles de même nature. Certaines ont même amélioré la situation initiale.

Leurs emplacements, choisis avec soin, renforcent la mosaïque de milieux de la basse plaine du Rhône et contribuent au maintien de la fonctionnalité du réseau écologique régional. Des mesures intégrées à la route – passages à petite et grande faune répartis tout le long du tracé – permettent le maintien des échanges biologiques nord-sud et réduisent le risque de mortalité pour la faune.

Les défrichements définitifs [21'433m<sup>2</sup>] et temporaires [5'843m<sup>2</sup>] nécessaires à la réalisation du projet ont été intégralement compensés, par 29'843m<sup>2</sup> de reboisements compensatoires.

La H144 a également permis la réduction du trafic de transit dans les communes du Haut-Lac en mettant à disposition un itinéraire direct entre Rennaz et les Evouettes.



Couverture : FF1 Passage à grande faune et biotopes humides des Iles Ferrandes

## Bassières à limicoles (FF12)

Les limicoles sont de petits oiseaux échassiers qui se nourrissent dans les terrains détremés et vaseux. Ce type de milieu a très fortement diminué, au gré des améliorations foncières et des corrections fluviales. La Basse plaine du Rhône était autrefois très favorable à ces espèces, qui s'y arrêtent encore en cours de migration.

Quatre zones de bassières ont été réaménagées dans la plaine, à proximité de la H144 dans des secteurs plats et dépourvus de haies ou de buissons. Les limicoles sont en effet sensibles aux dérangements et ont besoin d'avoir une vue dégagée pour pouvoir s'enfuir.

Ces terrains, qui doivent rester en eau au printemps et en automne, lors des migrations, sont exploités spécifiquement par des agriculteurs de manière à assurer un entretien adapté aux objectifs biologiques.



Bassières à limicoles (FF12), Les Esserts, hiver 2016

Depuis leur création, on a déjà pu observer des Chevaliers sylvains, des Chevaliers culblancs, des Bécassines des marais ou encore la rare Bécassine sourde. De plus, les hirondelles profitent de ces dépressions pour y prélever la boue nécessaire à la construction de leurs nids. Enfin, ces prairies extensives conviennent bien à certaines espèces qui y installent leurs nids ; c'est le cas notamment du Tarier des prés et de l'Alouette des champs.



Bécasseau minute et Bécassine des marais, © Jean-Marc Fivat

## Gestion de la faune (FF1+2+3+4+5+8+9+11)

Le projet de la H144 a intégré des mesures ciblées pour canaliser la faune, lui empêcher d'accéder à l'espace routier et lui mettre à disposition des traversées les plus favorables possibles.

Les viaducs de franchissement de l'A9, du Grand-Canal et du Rhône ont été réalisés de manière à permettre le transit de la grande faune sous l'infrastructure. Des tubes traversant le remblai routier ont été mis en place en complément, à l'attention de la petite faune. Les secteurs de plantations situés au droit des traversées complètent le dispositif en fournissant des zones de refuge et d'attente.



Schéma de situation des ouvrages permettant le transit de la faune

Le suivi d'efficacité réalisé dès 2013 à l'aide de pièges photographiques a montré l'efficacité de ces différentes traversées.



Blaireau au droit de la traversée, secteur Le Clos



Traces signalant le transit de la petite et moyenne faune (FF9) secteur Grange au Comte, hiver 2017

## Aménagements des secteurs En la Terrailaz et Vers le Luisse (FF2+10+15+19)

Un « hot spot » biologique a été créé dans la partie ouest de la H144, entre Crebelley et le Rhône. Ainsi, plusieurs zones humides ont été aménagées, en combinaison avec des mares, des bosquets et des forêts plus ou moins marécageuses. Un canal rectiligne a été renaturé et son passage sous la H144 a été conçu pour permettre les échanges faunistiques entre ces biotopes. Ces zones sont entretenues de manière très extensive et offrent des habitats favorables à de nombreuses espèces animales et végétales des milieux marécageux.



Elargissement du canal de Sous-les-Bois (FF10), En la Terrailaz, automne 2015



Nouveau biotope humide (FF15), Vers le Luisse, automne 2015

## Lutte contre les plantes invasives

L'ensemble des travaux a fait l'objet de mesures spécifiques visant à lutter contre les plantes invasives. Ces plantes exotiques profitent de l'absence de végétation pour se répandre aux dépens des espèces locales et représentent une menace réelle pour la biodiversité



Buddléia de David (gauche) et Robinier faux-acacia (droite), deux espèces invasives présentes dans le secteur de la H144

Dans le cadre du chantier cette problématique a été maîtrisée par un travail de sensibilisation auprès des différents intervenants, par des campagnes d'inventaire et d'arrachage, ainsi que par l'enherbement systématique des surfaces libérées et des banquettes routières. Ces mesures ont fortement limité la propagation de ces espèces indésirables.

## Valorisation de l'histoire géologique locale

La région de Crebelley est caractérisée par plusieurs petites collines qui s'élèvent au-dessus de la plaine et dont certaines ont servi à l'installation des villages et hameaux. Leur origine est attribuée au Tauredunum, éboulement majeur du Grammont daté de 563 après J.-C. Des traces de ce cataclysme ont été identifiées lors des travaux de la tranchée couverte de Crebelley. Les excavations ont en effet rencontré des blocs anguleux de calcaire clair, vraisemblablement issus du Tauredunum, en contact direct avec des blocs erratiques plus arrondis, marneux, abandonnés lors du retrait du glacier du Rhône.



Plantations et pierriers favorables à la petite faune, secteur Crebelley, été 2015

Ces blocs ont été valorisés en plusieurs lieux le long du tracé, notamment sous forme de pierriers offrant des caches à la microfaune.



Blocs erratiques, traces de l'histoire géologique de la plaine, Crebelley, été 2016

## Les mesures environnementales, en chiffres :

- revitalisation et protection de 12 ha de forêts
- création de 0.5 ha de mares et d'étangs
- élargissement et revitalisation de canaux sur 0.85 ha
- plantation de haies et de massifs buissonnants sur 0.5 ha
- aménagement de bassières inondables sur 3.5 ha
- création et restructuration de prairies maigres, de prés à litière et de bas-marais sur 8.5 ha
- installations de nichoirs à chauve-souris sur le viaduc sur le Rhône

Cette brochure met en valeur les mesures environnementales mises en oeuvre dans le cadre de la route H144. Ces mesures représentent plus de 4% du coût total de la route.

## Maîtres d'ouvrage

Canton de Vaud  
Département des infrastructures et des ressources humaines  
Direction générale de la mobilité et des routes

Canton du Valais  
Département des transports, de l'équipement et de l'environnement  
Service des routes et des cours d'eau

## Coûts généraux du projet

Coût total (VD+VS) : 114,3 millions

## Coût par postes pour le projet sur Vaud

Acquisition de terrains : 13,5 millions  
Travaux de génie civil : 60,1 millions  
Equipements : 1,1 millions  
Mesures environnementales : 4,8 millions  
Honoraires et autres frais : 14,6 millions

## Durée des travaux

Travaux routiers : 2008-2012  
Syndicat d'améliorations foncières : 2012-2016

## Crédits photographiques

Vanina Moreillon / Photoconstruction  
Jean-Marc Fivat  
Hintermann & Weber SA  
Fond de plan Swisstopo

Pour plus d'informations : <http://www.vd.ch/h144>

## Membres de la CCME

Aigle Région  
ATE Vaud  
Association de bureaux H&W / B+C Montreux  
Bureau B+C Montreux  
Bureau CEP St-Triphon  
Commission de classification du syndicat AF CLE  
Commune de Chessel  
Commune de Noville  
Commune de Rennaz  
Commune de Roche  
Direction générale de l'environnement  
Direction générale de la mobilité et des routes  
Préfet du district de Monthey  
Pro Natura Vaud  
Service de l'agriculture et de la viticulture  
Syndicat AF H144  
WWF Vaud